



## Prestation et repositionnement

Par **jlf**, le **03/04/2010** à **11:23**

Bonjour,

Je suis actuellement employé en CDI d'une société de prestation depuis 2006.

Ma dernière mission m'a amené à devenir formateur technique dans la maintenance des véhicules et m'a amené à signer un avenant en 2009 stipulant ma fonction de formateur que j'ai accepté d'occuper. Cette mission n'a pas pu être reconduite et je suis actuellement en chômage technique depuis un mois.

Dans mon contrat premier, il est marqué que je m'engage à faire tous les déplacements et à effectuer toutes missions demandées dans le cadre de mon activité professionnelle. Est-ce alors la fonction de formateur signé dans mon avenant ?

Je viens de recevoir aujourd'hui un courrier en recommandé de ma société de prestation m'annonçant deux solutions de repositionnement au sein de la société à mon égard et n'ayant rien à voir avec le poste de formateur. Ont-ils le droit de me repositionner sans que je n'ai signé un autre avenant ?

En refusant ses missions je pense que ma société aura alors le droit de me licencier vu le contrat premier ?

Je vous remercie